

**DELIBERATION N° DCP2017_0336****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le mardi 27 juin 2017 à 09 h 30
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

*sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional*

*Nombre de membres
en exercice : 15*

*Nombre de membres
présents : 7*

*Nombre de membres
représentés : 5*

*Nombre de membres
absents : 3*

Présents :

ROBERT DIDIER
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
PATEL IBRAHIM
LE NORMAND DANIELLE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

DINDAR NASSIMAH
RAMASSAMY NADIA
LORION DAVID
COSTES YOLAINE
PICARDO BERNARD

Absents :

ANNETTE GILBERT
NABENESA KARINE
VIENNE AXEL

*Le Président,
Didier ROBERT*

RAPPORT / DAE / N° 104226

OCTROI DE MER- LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION A
L'IMPORTATION ET PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÉGIME DE TAXATION



Séance du 27 juin 2017
Délibération N° DCP2017_0336
Rapport / DAE / N° 104226

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**OCTROI DE MER- LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF
D'EXONÉRATION A L'IMPORTATION ET PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU
RÉGIME DE TAXATION**

Vu la décision n°940/2014/UE du Conseil Européen du 17 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la loi relative à l'octroi de mer n°2015-762 du 29 juin 2015 et modifiant la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004,

Vu le décret n°2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, modifiée par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015,

Vu la délibération N°20150039 en date du 18 décembre 2015 donnant délégation d'attribution du Conseil régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2015 (rapport DAE/20150017),

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional des 04 août 2015 (rapport DAE/20150523), 13 octobre 2015 (rapport DAE/20150819), 03 novembre 2015 (rapport DAE/2015102125), 29 mars 2016 (rapport DAE/N°102358), du 08 novembre 2016 (rapport DAE/N°103177) et du 21 mars 2017 (rapport DAE/N°103881),

Vu le rapport DAE / N° 104226 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 20 juin 2017,

Considérant,

- la volonté du Conseil Régional de poursuivre la réforme du dispositif d'octroi de mer,
- les demandes des entreprises,
- les problématiques signalées par les services des douanes et par les socioprofessionnels,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les propositions de modification de la liste des intrants exonérés de l'octroi de mer à l'importation ;

- de valider la liste des intrants ainsi modifiée figurant en annexe 1 ;
- d'approuver les propositions de régularisation et de modification du tarif externe d'octroi de mer ;
- de valider le tarif externe ainsi modifié, figurant en annexe 2.
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**